



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Communiqué

1 mai 2017

Oui au crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile: investissons dans ce qui est judicieux!

Le 21 mai 2017, le peuple bernois se prononcera sur le crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile. Le Conseil synodal des Eglises réformées Berne-Jura-Soleure soutient ce crédit. Il estime particulièrement important que les requérantes et requérants d'asile mineurs non accompagnés (RMNA) continuent de bénéficier d'un hébergement et d'un accompagnement adaptés à leurs besoins.

La présente votation porte sur les coûts de l'aide sociale en matière d'asile qui incomberont au canton pour les années 2016 à 2019 avec la mise en œuvre de la loi sur l'asile. Il s'agit de coûts qui ne sont pas couverts par les subventions fédérales. Ils sont principalement générés par les besoins spécifiques liés à l'hébergement et par la nécessité d'un accompagnement adapté en fonction de l'âge d'enfants et de jeunes requérants d'asile non accompagnés. Le canton prévoit une enveloppe de 105 millions de francs pour les quatre ans. Etant donné qu'il y a eu l'année dernière nettement moins de requérants d'asile que prévu, ces coûts sont en diminution.

Beaucoup de paroisses accompagnent des requérantes et requérants d'asile et des personnes réfugiées et connaissent concrètement leurs difficultés et la précarité de leur existence. Les besoins sont énormes. Les paroisses collaborent avec les services de l'Etat et elles sont bien placées pour constater jour après jour l'importance des structures et offres d'assistance existantes qui ont fait leurs preuves. Celles-ci sont particulièrement nécessaires pour soulager quelque peu les situations de précarité, notamment pour les RMNA.

Les enfants et les jeunes qui ont dû fuir seuls sont des personnes vulnérables. Ces personnes mineures ont souvent vécu un traumatisme et ont particulièrement besoin de soutien. Les législations internationale et nationale accordent aux RMNA le droit à des mesures particulières de protection. Un hébergement séparé des réfugiés adultes et un accompagnement adapté aux enfants sont quelques-unes des mesures qui se sont révélées judicieuses. Elles sont capitales pour le bien-être de l'enfant et du jeune. Si le crédit devait être refusé, les RMNA n'auraient d'autre choix que de vivre dans des centres pour adultes où ils ne pourraient bénéficier de l'encadrement adapté à leur âge. Cette situation aurait pour conséquence d'accroître leur détresse et donc les coûts. En effet, les autorités de protection de l'enfant et de l'adulte (APEA) devraient alors héberger les RMNA dans des foyers suisses pour enfants, procédure qui se révélerait beaucoup plus coûteuse que la solution actuelle.



Reformierte Kirchen
Bern-Jura-Solothurn
Eglises réformées
Berne-Jura-Soleure

Le montant de l'aide sociale pour personnes en quête d'asile est stable depuis des années. Il est en outre 50 pourcent inférieur à celui de l'aide sociale communale destinée aux Suissesses et aux Suisses. Les requérants d'asile reçoivent dans un premier temps un lit dans un centre collectif et ultérieurement un hébergement individuel modeste. Ils disposent au début de 9,50 francs puis de 12,50 francs pour la nourriture et les besoins quotidiens. Ils bénéficient en outre de l'assurance maladie. Réduire encore cette aide calculée au plus juste n'est simplement pas admissible.

Parmi les personnes jeunes mineures non-accompagnées, beaucoup vont rester en Suisse et seront des actrices et des acteurs de la Suisse de demain. Un bon encadrement, un encouragement et une bonne formation leur permettra d'être autonomes, d'exercer une profession et d'apporter leur contribution à la société. Un investissement qui en vaut la peine et qui évitera à ces personnes d'être à la charge de l'Etat sur le long terme. Payer les pots cassés après coup n'est jamais une bonne solution!

Pour toutes ces raisons, les Eglise réformées Berne-Jura-Soleure encouragent les votantes et votants à se prononcer en faveur des structures et des offres de soutien qui ont fait leur preuve et à voter «oui» au crédit pour l'octroi de l'aide sociale en matière d'asile !

Pour de plus amples information:

*Hans Martin Schaer, responsable du service Communication, Telefon 031 340 24 24,
hansmartin.schaer@refbejuso.ch*